

MEMENTO "SANTE ET SECURITE" A L'USAGE DES PERSONNELS

ÉCOLE :

LES ACTEURS ET INSTANCES RESSOURCES « SANTE ET SECURITE » DE LA CIRCONSCRIPTION

L'IEN - Nom – Prénom :

- Coordonnées :

Le directeur d'école - Nom - Prénom :

- Coordonnées :

L'assistant de prévention de circonscription - Nom - Prénom :

- Coordonnées :

L'assistant de prévention de circonscription conseille l'IEN, en lien avec le conseiller départemental de prévention, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques au sein des écoles.

Le conseil d'école

Le conseil d'école émet des avis en matière de protection et de sécurité dans le cadre scolaire.

Le conseil des maîtres

C'est l'instance au sein de laquelle l'équipe enseignante va être informée, réfléchir, travailler et élaborer collectivement les différentes conduites à tenir : préparation et bilans des exercices de sécurité, élaboration et mise à jour du PPMS, présentation et utilisation des registres obligatoires, DUERP...

LES ACTEURS RESSOURCES « SANTE ET SECURITE » AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET ACADEMIQUE

- **Conseillers de prévention départemental à la DSDEN**

14 – Etienne VINCENT dsden14-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 31 45 96 07

27 – Dominique WATIER dsden27-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 32 29 64 19

50 – Didier LE DRÉAU dsden50-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 33 06 92 30

61 – Frédérique DESPIERRES dsden61-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 33 32 53 23

76 – Frédéric LECOQ dsden76-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 32 08 99 68

– Sarah MONVILLE dsden76-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 32 08 98 77

- **Conseillers de prévention académique au RECTORAT**

- *Référent Santé et sécurité au travail et risques professionnels*

Laurent GUICHARD conseiller-prevention-sst@ac-normandie.fr ☎ 02 31 30 16 64

- *Coordinatrice académique risques majeurs et référente risques environnementaux*

Sylvie SPECTE conseiller-prevention-carm@ac-normandie.fr ☎ 02 32 08 92 72

- **Inspecteurs santé et sécurité au travail au RECTORAT**

- *Départements 14 – 50 – 61*

Sophie BOIVIN isst-caen@ac-normandie.fr ☎ 02 31 30 16 11

- *Départements 27 - 76*

Xavier BOURDONNET isst-rouen@ac-normandie.fr ☎ 02 32 08 92 71

- **Autres acteurs ressources :**

Caen : [Les acteurs et dispositifs d'aide et d'accompagnement](#)

Rouen : [Les acteurs et dispositifs d'aide et d'accompagnement](#)

LES PRINCIPAUX REGISTRES REGLEMENTAIRES

- **Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)**

Le registre Santé et Sécurité au Travail permet de noter toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.



- Lieu de mise à disposition du registre papier :

Modalités de connexion à la version dématérialisée du registre pour les personnels Education Nationale

- Départements 14 – 50 – 61

Mes catégories : santé et sécurité au travail de l'intranet académique icône « Registre santé et sécurité au travail »

- Départements 27 – 76

<http://www.ac-rouen.fr>; lien portail Métier, lien « ARENA – Page d'accueil des applications » ; menu « Intranet, Référentiels et Outils » ; « Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) »

- **Le Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI)**

Le Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent permet de consigner les faits - nature du danger et de sa cause, nom de la personne exposée - et de prendre connaissance des mesures prises.

- Lieu de mise à disposition du registre :

- **Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Le DUERP contient les résultats de l'évaluation collective de l'exposition de l'ensemble des personnels aux risques professionnels. Les mesures à mettre en œuvre suite à cette évaluation sont présentées sous la forme d'un programme annuel d'actions de prévention.



- Lieu de consultation de la partie du DUERP concernant l'école et du protocole sanitaire en vigueur (Covid-19) :

LE PROTOCOLE D'ORGANISATION DES SECOURS

Le protocole d'organisation des secours définit les modalités d'intervention en cas de malaise ou d'accident.



- Consignes en cas d'urgence ([fiche détaillée à joindre](#))

- Lieu d'affichage des personnels formés aux gestes de premier secours

LA SECURITE FACE AU RISQUE D'INCENDIE ET DE PANIQUE

Des exercices d'évacuation sont organisés annuellement.



- Consignes en cas d'incendie ([fiche détaillée à joindre](#))

- Calendrier des exercices d'évacuation incendie :

- Lieu d'affichage des personnels de l'établissement formés à la manipulation des extincteurs :

LA SECURITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

L'école dispose d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** « risques majeurs » et d'un **PPMS « attentat-intrusion »** qui permettent la mise en œuvre des mesures de sauvegarde en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.



- Consignes en cas d'événement majeur ou d'attaque terroriste ([fiches détaillées à joindre](#))
- Lieu de consultation des PPMS :
- Dates des exercices de mise en œuvre des PPMS :

Les informations contenues dans ce mémento n'ont pas vocation à se substituer à l'obligation d'information et de formation à la sécurité qui incombe à votre chef de service en vertu des articles L4141-1 à - 4 et R4141-1 à -20 du code du travail.